



Nantes, le 5 mars 2019

L'intersyndicale du CDAS 44 est consternée par les mesures modifiant l'acheminement des colons arrêtées suite à l'audit réalisé par la société Supply Chain Expert.

Le nouveau dispositif d'acheminement des colons ne prévoit plus que :

- 4 plate-formes de regroupements sur les 7 actuels (seront supprimés Toulouse, Marseille et Clermont-Ferrand),
- 42 points de départ (Métropole et DOM) au lieu de 70 précédemment,

Par exemple, pour la région des Pays-de-la-Loire, Angers n'est plus un point de départ alors qu'il concerne en moyenne 120 enfants.

Autre exemple : pour les agents qui habitent au sud du Cher, c'est littéralement une « zone blanche » de plusieurs centaines de kilomètres dans toutes les directions !

Dans sa lettre, EPAF Vacances propose la mise en place d'une prime forfaitaire kilométrique garantissant l'égalité territoriale et sociale d'accès au séjour pour les agents dont le point de départ est situé hors de leur département de résidence.

Il s'agit pour nous d'un non-sens.

Pour l'intersyndicale Finances 44, la garantie territoriale et sociale d'accès au séjour passe par la possibilité d'offrir aux colons un point de départ le plus proche possible de leur lieu de résidence.

Cet éloignement engendrera inévitablement une diminution du nombre de colons car des parents, pour des raisons évidentes de temps et de moyens de transport ne pourront pas accompagner leurs enfants au point de départ.

L'intersyndicale Finances 44 craint que cette méthode ne soit en réalité un moyen détourné de faire disparaître, d'une part les colonies de vacances, puis à terme les petites Délégations d'Action Sociale. Elle demande un engagement du Secrétariat Général de Bercy pour le maintien de davantage de points de départs et pour le soutien et la promotion du tourisme social.